

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLUN
du 20 février 2023 à 19h30.

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, MAZOYER Rémi, ROUSSET Philippe, VINCENT Jacqueline, BOURDIN Ghislaine, HEYDEL-GRILLERE Laurence, conseillers municipaux.

Absente : MOURROZ Sandrine.

Absente excusée : FOURNON Chantal, pouvoir à VINCENT Jacqueline.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 13 voix pour et 1 abstention.

• DELIBERATIONS :

2023-001. OBJET : installation d'un nouveau columbarium.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis pour la réalisation d'un espace cinéraire dans le cimetière communal.

Il propose l'implantation d'un columbarium de 12 cases pour un coût global de 7570,00 euros HT. Une aide de l'état est sollicitée dans le cadre de la DETR, à hauteur de 40 % du coût hors taxes de l'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal,
- **APPROUVE** le devis de 7570,00 euros HT,
- **INSCRIT** l'opération au budget 2023,
- **SOLLICITE** l'aide de l'état dans le cadre de la DETR,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour réaliser cette opération.

2023-002. OBJET : Travaux de voirie – Route de la Garde.

Monsieur TRAVERSE, adjoint et vice-président de la commission voirie, présente le dossier de réfection de voirie de la route de la Garde précédemment étudié lors de la commission dédiée et complété par les documents de Monsieur Cheynel, soutien technique aux communes d'Arche Agglo.

Les travaux portant sur :

- Reprise et enrochement des virages,
- Curage des fossés,
- Reprofilage des accotements en « grave émulsion »,
- Finitions emplois manuels,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation des travaux de voirie Route de la Garde,
- **APPROUVE** les devis des entreprises suivantes :
 - « Les Goudronneurs Ardéchois » de 12180,00 euros HT,
 - « SAS Romain Cyril TP » de 6730,00 HT,
- **SOLLICITE** l'aide du département à hauteur de 40 % dans le cadre d'atout ruralité 07,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour réaliser cette opération.

2023-003. OBJET : Optimisation éclairage public - Passage en LED.

Monsieur le maire rappelle aux conseillers les bonnes règles habituelles de mesure et de respect pour la tenue des débats.

Il informe le Conseil Municipal de l'avancée des études menées avec le syndicat départemental d'électricité de l'Ardèche lancées depuis près de deux ans, mais qui a vu une accélération en fin d'année 2022 du fait des nécessités économiques liées à la crise de l'énergie.

Monsieur le maire rappelle qu'il a répondu favorablement à la demande de deux habitants, souhaitant intervenir au cours de cette discussion, pour présenter une pétition relative à l'extinction de l'éclairage public.

Des hypothèses chiffrées issues de données fournies par le syndicat sont exposées, à savoir : Extinction partielle sans changement des installations en place, passage en LED de 34 luminaires les plus consommateurs sur le secteur 1 (vieux village), et passage de la totalité du parc luminaire (hors hameau de Combes) en LED.

Les avantages et inconvénients de chacune son listés, en entendant les remarques des conseillers et des représentants de la pétition :

- L'avantage d'une extinction partielle étant que les installations liées soient rapides à mettre en œuvre, et peu coûteuses à court terme.
- Le passage en LED des 34 luminaires présente l'avantage de repousser quelque peu l'investissement à court terme, mais ne résout que très partiellement les inconvénients de la situation actuelle.
- Le passage de la totalité du parc en LED permet de répondre aux souhaits de réduction de la pollution lumineuse, de réduire drastiquement le coût pour la commune, et se révèle la plus avantageuse à long terme, surtout dans la mesure où l'on se dirige vers un abandon total des lampes traditionnelles. Ceci dans le cadre d'une technicité des installations qui permet de moduler la puissance, la programmation de la durée, pour des tranches différentes, en fonction de l'évolution de l'utilisation de l'électricité. Il permet également de poursuivre la sécurité au village, en conservant la qualité des images de la vidéoprotection.

Les matériels neufs installés devraient permettre de réaliser d'importantes économies d'entretien et d'ajuster les puissances des lampadaires pour optimiser les conséquences sur l'environnement, sur les finances de la commune, et éventuellement en cas de pénurie d'électricité, tout en maintenant la sécurité des personnes et des biens.

Monsieur le maire, informe de la situation financière des comptes de la commune et de la nette amélioration sur le réalisé en 2022, et qu'en conséquence la commune peut supporter la charge de l'investissement avec la subvention de 50% du SDE07, et l'étalement sur 5 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

- **APPROUVE** l'orientation vers un passage en LED de l'ensemble des lampadaires des 3 secteurs du village.

La suite à donner sera l'approbation d'une délibération dans le cadre d'un schéma directeur d'éclairage public.

Celle-ci devrait pouvoir être soumise au vote lors du prochain conseil municipal ; en effet le syndicat et ses sous-traitants ont beaucoup de demandes en cours et donnent déjà des délais de réalisation importants.

Corrélativement, le devis proposé devra être soumis à un complément de renseignements techniques sur le matériel et son utilisation et soumis aux conseillers compétents et référents ou volontaires.

• INFORMATIONS DIVERSES

- Route de Combes : par suite de travaux réalisés, il apparait que la route a été bien dégradée. La mairie est informée et un contact téléphonique a déjà été pris avec l'entrepreneur qui doit réparer. Toutefois, une relance écrite va lui être adressée.

- Nathalie DUTOUR référente en charge des travaux de réfection de la digue CNR, fait part des avancées sur le sujet, avec des premiers travaux de « nettoyage » et de voirie programmés pour le printemps.

- Monsieur le maire, à la demande des conseillers qui le souhaitent, et compte tenu de l'heure tardive liée à la durée des débats précédents, clôt la séance à 23 heures. Il précise que certaines communications n'ont pu être faites et qu'elles sont reportées au prochain conseil.

- Prochain conseil : 20 mars 2023.

Séance levée à 23h00.